

Université de l'Île-du-Prince-Édouard  
Programme Explore 2018  
Code de conduite des étudiants (1 de 3)

Les règles suivantes assurent l'offre d'un programme de qualité. Elles ont comme objectif d'assurer votre protection et la tranquillité d'esprit au sein de l'établissement.

### Résidence

- Le couvre-feu de la résidence sera en vigueur pendant toute la durée du programme Explore et s'appliquera à tous les participants qui logeront à la résidence. Du dimanche au jeudi, les étudiants doivent se trouver dans l'appartement du Blanchard Hall qui leur aura été attribué à 23 h, et du vendredi au samedi, à minuit. Les étudiants sont autorisés à dormir seulement dans l'appartement qui leur aura été attribué au début du programme. Il leur est **défendu** de dormir dans quelque autre appartement que le leur.
- Il est interdit de fumer dans la résidence.
- Il est défendu de garder des animaux de compagnie dans les bâtiments de l'université, y compris dans les résidences.
- Il est défendu de recevoir des invités à la résidence sans avoir d'abord obtenu le consentement direct du coordonnateur des activités ou du coordonnateur de programme. De plus, les visiteurs doivent quitter la résidence au plus tard à 21 h.
- Il est interdit de passer la nuit à l'extérieur de la résidence.
- **La consommation d'alcool ou de drogue durant le programme est interdite. Les étudiants qui seront pris en possession de boissons alcoolisées ou de drogue, ou alors sous l'effet de ces substances seront automatiquement renvoyés du programme.** De plus, ces étudiants pourraient faire l'objet de procédures judiciaires. **L'âge légal pour boire à l'Île-du-Prince-Édouard est de 19 ans. Par conséquent, les personnes âgées de 18 ans ou moins sont considérées comme mineures.**
- L'université n'est pas responsable des accidents, des blessures subies par les invités, ni de la perte d'argent, de bijoux ou d'objets de valeur de quelque nature que ce soit en raison d'un incendie, d'un vol ou d'un dégât d'eau.
- L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard prend grand soin de ses bâtiments et de ses terrains, et s'applique à offrir à ses usagers les normes de service la plus élevée possible. Pour maintenir ces normes, l'université doit tenir les groupes responsables du comportement de leurs membres et de leurs invités, et peut faire porter aux groupes la responsabilité des frais liés aux dommages, aux vols et au nettoyage excessif découlant de leur occupation ou de leur utilisation de la salle à manger, des locaux ou d'autres installations.

**J'ai lu et compris les règlements indiqués ci-dessus.**

---

Signature de l'étudiant

Signature d'un parent ou d'un tuteur  
(Requise si l'étudiant a moins de 18 ans)

Date

### Règlements scolaires

- La présence et la participation en classe sont obligatoires. Les étudiants qui manqueront cinq cours, en totalité ou en partie, seront considérés comme n'ayant pas terminé le programme, et devront l'abandonner.
- En raison de la nature du programme, aucune révision de note ne sera effectuée. La note finale sera calculée selon les proportions suivantes : 80 % de la note sera accordée pour les travaux scolaires, et 20 % pour la participation à des activités culturelles et hors programme, ainsi que pour l'utilisation constante de l'anglais.
- Nous nous attendons à ce que les étudiants arrivent en classe à l'heure et bien éveillés. Les enseignants prendront en note tous les cas de retard ou d'absence, qu'ils rapporteront ensuite au coordonnateur des études. Les cas de retard et d'absence répétés sont considérés comme des ruptures de contrat.

### Activités sociales

- La participation à des activités sociales, culturelles et récréatives est requise et obligatoire pour tous les étudiants. Toute absence aura comme résultat la rédaction d'un rapport d'incident, alors que des absences régulières mèneront à un avertissement.

### Règlements sur la langue

- Le programme Explore est fondé sur le principe de l'immersion totale. **Par conséquent, les étudiants doivent utiliser l'anglais en tout temps.**
- Les étudiants pris en train de s'exprimer dans une autre langue que l'anglais recevront un rapport d'incident, voire un avertissement, selon le système disciplinaire. **Au troisième avertissement, l'étudiant fautif sera renvoyé du programme.**

### Administration

- Les étudiants sont responsables du paiement de tous les frais engagés durant leur séjour à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Aucun remboursement des droits d'inscription (275 \$ CAN)

**J'ai lu et compris les règlements indiqués ci-dessus.**

---

Signature de l'étudiant

Signature d'un parent ou d'un tuteur  
(Requise si l'étudiant a moins de 18 ans)

Date

Université de l'Île-du-Prince-Édouard  
Programme Explore 2018  
Code de conduite des étudiants (3 de 3)

**Mesures disciplinaires et renvoi**

- Les étudiants dont le nombre d'absences est insatisfaisant ou dont le comportement est inacceptable seront renvoyés du programme Explore.
- Lorsqu'un étudiant choisit de ne pas respecter ce code de conduite, le personnel remplit un rapport d'incident. Après la rencontre avec le coordonnateur du programme, le rapport d'incident devient un avertissement.
- Les infractions sont considérées soit comme majeures ou mineures. Les infractions majeures comprennent, sans s'y limiter, la consommation d'alcool ou de drogue, le harcèlement ou la violence, une absence non autorisée du programme, le vol, ainsi que toute activité illégale et tout comportement inapproprié. Les infractions mineures, quant à elles, incluent, sans s'y limiter, l'utilisation d'une langue autre que l'anglais, le non-respect du couvre-feu, ainsi que les absences à des activités et à des cours.
- À la première infraction mineure, l'étudiant doit rencontrer le coordonnateur du programme, ainsi que toute autre personne que ce dernier jugera nécessaire, pour discuter de l'incident.
- À la deuxième infraction mineure, l'étudiant doit de nouveau rencontrer le coordonnateur du programme, ainsi que toute autre personne que ce dernier jugera nécessaire, pour discuter de l'incident.
- **À la troisième infraction mineure, l'étudiant doit de nouveau rencontrer le coordonnateur du programme, ainsi que toute autre personne que ce dernier jugera nécessaire, pour discuter de l'incident. Il est possible, à ce moment-là, que la décision de renvoyer l'étudiant du programme soit prise.**
- **Pour toute infraction majeure, l'étudiant doit rencontrer le coordonnateur du programme, ainsi que toute autre personne que ce dernier jugera nécessaire, pour discuter de l'incident. Il est possible, à ce moment-là, que la décision de renvoyer l'étudiant du programme soit prise.**
- Le cas échéant, l'étudiant sera informé de l'heure où il devra rencontrer le coordonnateur du programme. Tout étudiant qui ne se présente pas à une rencontre prévue est considéré comme ayant abandonné son droit de discuter de l'incident, et une décision sera prise en son absence.
- Si la décision de renvoyer un étudiant du programme est prise, le parent ou le tuteur de ce dernier en sera averti immédiatement. **Il incombe au parent ou au tuteur de veiller à ce que l'université soit en mesure de le contacter. Après la rencontre au sujet du renvoi, l'étudiant et le parent ou le tuteur ont 24 heures afin de prendre des dispositions pour le retour à la maison, et ce, aux frais de l'étudiant.** Après cette période de 24 heures, l'étudiant n'est plus sous la responsabilité du programme Explore. Le programme se réserve le droit de fournir à l'étudiant une autre solution d'hébergement pendant cette période de 24 heures.

**J'ai lu et compris les règlements ci-dessus.**

Signature de l'étudiant

Signature d'un parent ou d'un tuteur  
(Requise si l'étudiant a moins de 18 ans)

Date

Moi, \_\_\_\_\_, j'ai lu et compris les règlements indiqués dans le  
*Code de conduite des étudiants.*

J'accepte de respecter ces règlements pendant toute la durée de mon séjour à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

**J'accepte de parler anglais en tout temps durant le programme Explore.**

J'accepte d'assister à tous les cours et de m'y rendre à l'heure, ainsi que de participer à toutes les activités et à tous les ateliers organisés pour moi afin d'encourager et de faciliter mon apprentissage de l'anglais.

Je comprends que des infractions majeures, comme celles liées à l'alcool, à la drogue, à la violence et au vol, ainsi que toute autre violation des lois de l'Île-du-Prince-Édouard, **mèneront automatiquement à mon renvoi du programme et à mon retour à la maison, et ce, à mes propres frais, ou à ceux de mes parents ou de mes tuteurs.**

Je comprends que toute infraction mineure, comme un retard ou l'utilisation d'une autre langue que l'anglais, mènera automatiquement à un rapport d'incident et à un avertissement, et peut-être par la suite à un appel téléphonique à mes parents ou à mes tuteurs. **Au troisième avertissement, le coordonnateur du programme peut prendre la décision de me renvoyer. Dans l'éventualité où je serais renvoyé du programme, je dois retourner à la maison à mes propres frais, ou à ceux de mes parents ou de mes tuteurs.**

J'assume l'entière responsabilité de mon bien-être.

Je comprends que le programme Explore n'approuve pas la sortie d'une personne d'âge mineur à l'extérieur du campus, et j'accepte par le présent contrat d'assurer ma propre sécurité, si je décide de sortir durant mes temps libres.

Je comprends que toute décision prise est finale et sans appel.

**J'ai lu et approuvé les conditions indiquées ci-dessus, et j'accepte d'apposer ma signature au présent contrat.**

.

---

Signature de l'étudiant

Date

.

---

Signature d'un parent ou d'un tuteur  
(Requise si l'étudiant a moins de 18 ans)

Date